

MOTION

adoptée

S É N A T

le 4 octobre 1960.

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

MOTION

---

*Le Sénat a adopté la motion dont la teneur suit :*

Le Sénat,

Profondément ému par les graves sinistres qui ravagent, en ce moment ou ont ravagé, voici quelques jours, une partie de la France,

Prie les représentants et les populations de ces départements d'agréer l'assurance de son unanime sympathie.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 octobre 1960.

*Le Président,*

*Signé :* GASTON MONNERVILLE.